

(1)  
(N° 70.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 12 MAI 1870.

---

### **Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires au Département des Affaires étrangères.**

*(Voir les Nos 124 et 145 de la Chambre des Représentants.)*

---

MESSIEURS,

Trois crédits nous sont demandés au Département des Affaires étrangères pour couvrir les dépenses imprévues du service de la marine.

Le premier monte à la somme de 1,927 fr. Il est destiné à récompenser les agents du service de sauvetage pour les secours portés aux navires en détresse. L'année 1869 ayant été exceptionnellement mauvaise et la rétribution se faisant par vacation, ce service a dû être augmenté de la somme qui vous est demandée.

Un second crédit de fr. 99-66 doit servir à couvrir l'insuffisance de l'allocation faite du même chef au Budget de 1868.

Le crédit de 85,000 francs est destiné à couvrir les frais pour les réparations à faire aux navires faisant le service de la poste entre Douvres et Ostende. L'année 1869 a été désastreuse pour la marine de tous les pays. Les steamers *la Perle*, *le Léopold*, *la Louise-Marie*, *le Saphir*, *la Belgique*, ont été fort maltraités par les mauvais temps et ont dû subir de graves réparations. Ce crédit est destiné à faire face à ces dépenses imprévues, lesquelles sont, du reste, compensées par une constante augmentation de recette au service de la poste.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption de ces crédits, à l'unanimité des voix présentes.

*Le Rapporteur,*  
Baron VAN DE WOESTYNE.

*Le Président,*  
Prince DE LIGNE.